

**REGLEMENT INTERIEUR DU
TOURNOI SIMPLE POUSSINS BENJAMINS
DIMANCHE 28 mars 2010**

1. Les Juges Arbitres du tournoi seront Jean François JOULAIN et Christophe VEILLON.
2. Le tournoi de BRUZ est autorisé par la ligue de Bretagne sous le n° 09/10-SPB35-38
3. Le tournoi se déroulera selon les règles F.F.B.A.
4. Tout joueur devra présenter sa licence le jour du tournoi.
5. Les tableaux proposés sont : simple dames, simple Hommes, MINIMES ET CADETS
6. La date limite d'inscription est fixée au 23/03/2010. Le nombre de participant(e)s dans chaque tableaux est limité (cachet de la poste faisant foi).
7. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
8. Les volants plastiques seront à la charge de l'organisateur.
9. Tout joueur non présent sur le terrain désigné, 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
10. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
11. L'arbitrage se fera selon le principe de l'auto-arbitrage.
12. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer.
13. Les joueurs auront 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé.
14. Une tenue de badminton conforme aux circulaires F.F.B.A. sera exigée sur le terrain.
15. Tout volant touchant une structure des salles sera compté faux, sauf au service où il sera remis deux fois maximum.
16. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée.
17. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
18. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
19. Les décisions du Juge Arbitre et du comité d'organisation seront sans appel.
20. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
21. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
23. Toute participation au tournoi, implique l'adoption du présent règlement.